



Maîtrise des Vétérans carabine 10 m debout à bras franc (MVC 10 m) Dispositions pour la réalisation de la finale

Edition 2025

1. Déroulement

Règlement MVC 10 M, édition 2024.

2. Qualification

Les mieux classés des deux catégories lors du tour décentralisé à domicile sont qualifiés pour la finale. Ils sont invités personnellement. Dix tireurs doivent avoir tiré la qualification dans une catégorie pour qu'une finale soit organisée pour cette catégorie. Sinon, ces tireurs sont rangés dans l'autre catégorie pour la qualification à la finale.

En cas de renoncement il sera tenu compte des viennent-ensuite.

3. Taxe de tir

Le montant est fixé chaque année par le comité ASVTS, d'entente avec l'organisateur.

4. Programme de la finale

40 coups sur la cible ISSF carabine 10 m. Coups d'essais illimités avant le début du concours. Le résultat final, valorisé avec les décimales, détermine le rang. En cas d'égalité du résultat final, appui par la dernière passe, puis l'avant-dernière, etc.

5. Distinctions

Par catégorie, respectivement classe d'âge :

1^{er} au 3^{ème} rang : distinction spéciale et don

À partir du 4^{ème} rang : don

5. Délais

10 février : retour des bandes imprimées ou des cibles pour les participants à la finale.

Finale : chaque année début mars

Ces dispositions pour la réalisation de la finale ont été acceptées par le comité de l'ASVTS le 4 novembre 2024 à Reiden (LU). Elles entrent en vigueur le 1er janvier 2025.

Le Président :

J. Dessemontet

Le responsable du concours :

Jan Britt